

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023_031-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-N°031

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : Le 6 avril 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : 3

Pouvoir de :

Mme Evelyne GAILLOT à Mme Karine BASSARD

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 14

AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DE LA TRAVERSÉE DU BOURG - SECTION SUD RD 977BIS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu la délibération n°2021-080 approuvant l'opération d'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Vu la délibération n°2022-003 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec Ingénierie Côte d'Or (ICO) pour l'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Considérant que ce projet est inscrit dans la stratégie de revitalisation à l'axe n°3 du programme « Petites Villes de Demain » dont la commune est lauréate ;

Considérant que des aménagements de sécurité doivent être réalisés pour modérer la vitesse des véhicules et sécuriser les abords de la RD 977bis ;

Considérant le souhait de développer des mobilités douces sur la commune et de repenser le stationnement existant ;

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023_031-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-N°031

Considérant la volonté de poursuivre la mise en valeur du bourg et son cadre de vie ;

Considérant la définition d'un programme de travaux pluriannuel en deux sections distinctes : section nord (de l'église jusqu'au rond-point du stade ; et jusqu'au collège) pour laquelle les travaux sont prévus en 2024 et une section sud (de la Poste jusqu'à l'entrée d'agglomération sud) pour laquelle les travaux sont prévus en 2023 ;

Considérant les études réalisées par le maître d'œuvre (JDM Paysagistes – Dijon) sur la section sud ;

Considérant la consultation des entreprises de travaux qui s'est tenue du 27 mars au 21 avril 2023 sur la plateforme Territoires Numériques et la réception de 4 offres pour le lot n°1 « Terrassements-VRD » et 2 offres pour le lot n°2 « Revêtements modulaires - Sables stabilisés – Maçonneries - Espaces verts – Mobilier urbain » ;

Considérant l'avis positif de la Commission d'appel d'offres du 11 mai 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Retenir l'offre de l'entreprise HUBERT ROUGEOT dont le siège est situé à Champ Lain 21190 MEURSAULT, pour un montant de 751 483,89€ HT pour le lot n°1 « Terrassements-VRD » ;
Préciser que la PSE n°1 « Mise en place de bordures teintées en pleine masse ou pavés en pierre naturelle » est retenue.
Préciser que la PSE n°2 « Remplacement enrobé clair par enrobé clair drainant » est retenue.
- 2) Retenir l'offre de l'entreprise ID VERDE dont le siège est situé à 9010 Route de Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE, pour un montant de 504 796,10€ HT pour le lot n°2 « Revêtements modulaires – Sables stabilisés – Maçonneries – Espaces verts – Mobilier urbain » ;
Préciser que la PSE n°1 « remplacement de tous les revêtements modulaires gris grenailé par teinte beige grenailée » est retenue.
Préciser que la tranche optionnelle « Aménagement d'un belvédère bas » pourra être affermée au cours du marché par le biais d'un ordre de service.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023_031-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 15 mai 2023

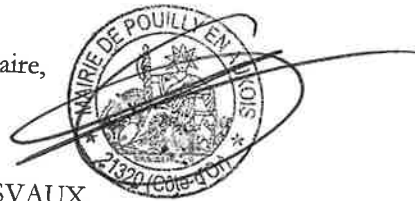
Délibération du conseil municipal n°2023-N°031

- 3) Approuver les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet d'aménagements des espaces publics aux abords de la RD977bis section sud ;
- 4) Donner délégation au Maire pour exécuter le marché de travaux ainsi qu'à exécuter la présente ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Eric PIESVAUX

Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN